

## CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS DELIBERATION

Séance du 13 décembre 2022

**N° 2022\_DLB176**

**Élu rapporteur** : Michel SUET

Direction/service : DFIN

Nom : Valérie TARDIVAT

Le 13 décembre 2022, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nevers, légalement convoqué le 7 décembre 2022 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la **présidence de** Denis THURIOT, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2121-7 à L 2121-34).

Nombre de conseillers : 38

Présents (28):

M. Denis THURIOT, Mme Céline MORINI, M. Michel SUET, Mme Amandine BOUJLILAT, Mme Cécile DAMERON, Mme Corinne MANGEL, M. Mahamadou SANGARE, Mme Anne WOZNIAK, M. Sophian SAOULI, Mme Pierrette CONCILE, M. Guy GRAFEUILLE, Mme Françoise HERVET, M. Laurent POMMIER, Mme Isabelle KOZMIN, M. Hervé BARSSE, Mme Muriel MARTY, M. Bertrand COUTURIER, M. Claude LORON, M. Martine MAZOYER, Mme Marylène ROCHER, Mme Christine KRONENBERG, M. Guillaume LARGERON, M. Jean-Luc DECHAUFFOUR, M. François DIOT, Mme Rose-Marie GERBE, Mme Sylvie DUPART-MUZERELLE, Mme Emilie CHAMOUX, Mme Sandra PARDAL

Effectif légal : 39

Procurations (8):

M. Philippe CORDIER a donné pouvoir à Mme Isabelle KOZMIN, M. Yannick CHARTIER a donné pouvoir à Mme Corinne MANGEL, Mme Chrystel PITOUN a donné pouvoir à Mme Anne WOZNIAK, M. Walid GHESSAB a donné pouvoir à M. Guillaume LARGERON, M. Daniel DEVOISE a donné pouvoir à Mme Amandine BOUJLILAT, Mme Iris GALLOIS a donné pouvoir à M. Denis THURIOT, M. Basile KHOURI a donné pouvoir à Mme Céline MORINI, Mme Myrienne BERTRAND a donné pouvoir à M. Michel SUET

Secrétaires de séance : Corinne MANGEL et Sandra PARDAL

Absents :

M. Damien BAUDRY, Mme Florence VARD

**PROLONGATION DES TARIFS 2022 PROPOSÉS  
AUX USAGERS PAR LA VILLE DE NEVERS  
JUSQU'AU 30 AVRIL 2023 ET CRÉATION D'UNE  
NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE AU  
1ER JANVIER 2023**

**Exposé,**

Considérant le report du vote du BP 2023 ;  
Et dans l'attente de la présentation du nouveau guide tarifaire 2023,

Je vous propose :

- D'acter la prolongation des tarifs 2022 des services en régie jusqu'au 30 avril 2023 ;
- D'approuver la nouvelle grille tarifaire jointe à la délibération intitulée « Stationnement parking en surface rue de la Passière ».

---

A reçu un avis favorable en Commission 1 du 05/12/2022  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal, par 36 voix pour,  
Adopte à l'unanimité.

Fait à Nevers, le 13 décembre 2022.

Le Maire,  
par délégation

Michel SUET  
2ème adjoint

Le Maire

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par voie postale 22, Rue d'Assas – 21000 DIJON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.